Syndicat général des affaires culturelles
la cgt Culture SGAC
section de l'administration centrale

Après Camus : la Peste… de la densification

Un nouveau plan de travaux est prévu à Valois concernant le Service du Numérique (SNUM) pour donner suite à :

- Camus 1
- Camus 2 (travaux rectificatifs, pour le chauffage)
- Camus 3 (toujours plus d'open-spaces au Snum pour accueillir toujours plus de prestataires)

Ce projet poursuit une logique de densification déjà contestée par le personnel :
à chacun de jouer avec son futur bureau pour sauver sa place et aménager son poste mais attention !

- Plus de caissons (des casiers comme à la piscine éventuellement)
- Plus d'armoires, juste un bureau et à la rigueur un pare-vue.

Bref, tout ce que Camus 1 vous avait gracieusement vendu est repris !

Bonjour l'arnaque !!

Un processus sans fin **sur lequel nous nous étions opposés** et qui est passé et qui se poursuit !
Maintenant il faut faire de la place aux prestataires, encore.
La distribution de plans par le bureau des affaires transverses (BAT) pour que le personnel s'organise seul est perçue comme un simulacre de concertation.

Les fonctionnaires et contractuel.le.s n'ont qu'à se faire petit.e.s quand ils ne doivent pas tout simplement se taire et avec eux leurs représentant.e.s mis à l'écart du processus de concertation… OUPS !

Bel exemple du dialogue social en administration centrale !

Ainsi se traduisent nos points d'opposition concernant le projet de travaux à Valois :

- **Arrêt de la densification des espaces de travail :** L'objectif de faire de la place pour de nouveaux prestataires ne doit pas se faire au détriment des conditions de travail.
  À moins que l'objectif *in fine* soit de remplacer les agents de l'État.

- **Maintien des équipements de bureau :** Les nouveaux plans prévoient la suppression des caissons et des armoires, équipements pourtant essentiels pour l'organisation
  et le rangement des affaires personnelles et professionnelles.
- **Transparence et consultation véritable du personnel :** Ce projet est présenté comme **validé** car il est dit que les travaux doivent commencer début octobre !
- **Respect du processus de décision :**

À travers la conduite précipitée de ce projet, l'administration centrale, qui se soit pourtant d'être la garante de la santé des agents, méprise l'état de droit en ne consultant qu'au « minimum patronal » les représentants élus !
En effet aucun processus de réelle concertation avec vos élus ne s'est fait en amont de ce projet.
Nous rappelons à l'administration de ce ministère que l'ensemble des organisations syndicales représentatives, des élu.e.s, des délégations d'instances, portent au quotidien la voix de l'ensemble des personnels de ce ministère. Faire fi de leur existence, remettre en cause leur légitimité, c'est insulter en premier lieu les femmes et les hommes qui font ce ministère. À bon entendeur…

Le plan de prévention des risques psychosociaux mené « en même temps » par l'administration centrale ne suffira pas à masquer l'incapacité de ce ministère à respecter
ses obligations de santé et de sécurité tant physiques que mentales de ses agents.

PREVENIR PLUTÔT QUE BRICOLER !

Paris, le 29 septembre 2025

SDAC-CGT (Section CGT de l'administration centrale)
1 rue des Quatre-fils 75003 Paris - 01.40.15.51.70
sdac.cgt-culture@culture.gouv.fr